



Élection présidentielle 2017

Les propositions des sapeurs-pompiers de France

Mesdames et Messieurs les candidats à l'élection présidentielle,

Les Français éliront bientôt parmi vous le.la président.e de notre République pour les cinq années à venir. Les temps troublés que nous vivons, alors que notre société se voit questionnée par des ruptures d'équilibres de toute nature, font de la sécurité nationale l'un des enjeux majeurs auxquels notre nouveau.elle Président.e devra faire face, avec son gouvernement. Vous devrez alors pouvoir vous appuyer en toute confiance sur l'ensemble des forces qui seront à votre disposition pour remplir cette mission. Les 247 000 sapeurs-pompiers en font partie !

Acteurs engagés de la société, les sapeurs-pompiers de France ont le service à la population chevillé au corps. Par notre contact permanent avec ceux que nous protégeons et secourons, nous sommes à même de percevoir leurs besoins, leurs inquiétudes et leurs aspirations, autant que de poser des constats et formuler des propositions sur l'organisation de nos services d'incendie et de secours, mais aussi sur l'inscription des sapeurs-pompiers dans l'ensemble du dispositif de sécurité nationale.

Aujourd'hui, les sapeurs-pompiers de France souhaitent vous présenter **32 propositions pour relever les défis posés par la protection des populations, au quotidien comme en cas de crise, partout sur le territoire**. Portées par notre Fédération nationale, ces propositions ont été rassemblées et formulées au sein d'un réseau fédéral riche de plus de 7000 associations et 270 000 adhérents. Elles sont le fruit de la pratique quotidienne d'une force ancrée dans les territoires et en proximité directe avec la population, aux activités qui sortent du seul champ opérationnel pour analyser les enjeux nationaux, loin des corporatismes et dans le souci constant de l'intérêt général.

• **Les sapeurs-pompiers de France portent une ambition : mieux protéger tous nos concitoyens, au quotidien comme en cas de crise, partout sur le territoire.** •

Nous avons identifié plusieurs défis à relever :

- **Renforcer « la force » sapeur-pompier**
- **Maintenir la proximité territoriale des secours**
- **Consolider l'engagement des sapeurs-pompiers dans le secours d'urgence aux personnes**
- **Préparer la réponse aux nouvelles menaces**
- **Innover pour plus d'efficacité et d'efficience**
- **Faire de chacun un acteur de sa propre sécurité**
- **Réussir l'alchimie entre le pilotage régalien de l'État et l'implication locale des collectivités**
- **Compenser la disparité financière entre les territoires, source d'inégalité du secours**

Pour cela, nous formulons **32 propositions** concrètes, détaillées dans le présent document.



Les sapeurs-pompiers

- **247 000 femmes et hommes**, accompagnés des compétences de 11 300 personnels administratifs, techniques et spécialisés
- **78 % sont volontaires**, et effectuent leurs missions sur leur temps personnel
- **17 % sont professionnels**, fonctionnaires territoriaux, et forment l'ossature de ce service public
- **5 %** sont militaires (à Paris, Marseille et au sein des formations militaires de la Sécurité civile)
- **28 000 Jeunes sapeurs-pompiers (JSP)**, de 11 à 18 ans se préparent, les mercredis et samedis, auprès de leurs aînés pour prendre la relève et témoignent, déjà, de leur engagement
- **Le 18**, numéro d'appel historique et le **112**, numéro européen en devenir - soit 20 millions d'appels par an
- **4,45 millions d'interventions** soit 3,5 millions de victimes prises en charge par an

L'organisation

Notre système de secours d'urgence relève de la politique publique de sécurité civile, et concerne :

- La **prévention des risques** de toute nature,
- L'information et l'**alerte des populations**,
- La **protection des personnes, des biens et de l'environnement** contre les accidents, les sinistres et les catastrophes.

Il ressort d'une **compétence partagée entre l'État et les collectivités locales**.

Les missions de secours d'urgence sont principalement assurées par les sapeurs-pompiers, regroupés au sein d'**établissements publics départementaux** (les services départementaux d'incendie et de secours – Sdis), complétés dans une vingtaine de départements par des corps communaux et intercommunaux, ainsi que d'unités militaires (Brigade de sapeurs-pompiers de Paris et Bataillon des marins-pompiers de Marseille). Toutes ces organisations sont identifiées par un vocable commun : les services d'incendie et de secours.

À leurs côtés agissent également les **moyens nationaux de la sécurité civile** regroupés au sein de la Direction générale de la Sécurité civile et de la Gestion des crises (DGSCGC) du ministère de l'Intérieur : administration centrale, avions bombardiers d'eau et hélicoptères, démineurs, etc. ainsi que des formations militaires de la sécurité civile (FORMISC).

Enfin, ce dispositif est renforcé en cas de besoin par différents services de l'État, les associations agréées de sécurité civile, les réserves communales de sécurité civile et des moyens privés réquisitionnés.

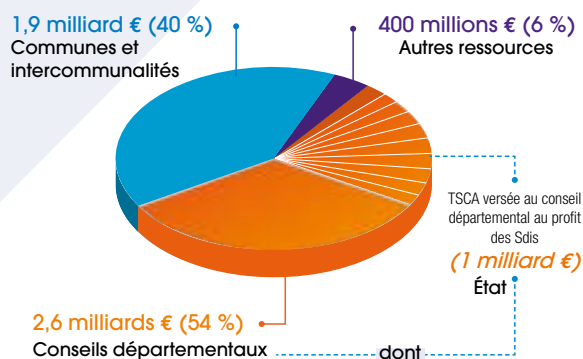
Le financement

Les dépenses des services départementaux d'incendie et de secours s'élèvent à 4,92 milliards d'euros par an.

Elles sont financées par :

- **La contribution des Conseils départementaux** alimentée à hauteur d'un milliard d'euros par une fraction de la TSCA (Taxe spéciale sur les conventions d'assurance) versée par l'État au titre du financement des Sdis.
- **La contribution des communes et intercommunalités**
- **Les autres ressources**

Répartition des financements



I. Le monde a changé : la France face aux menaces

« Menaces », ce mot fort et percutant traduit tout à la fois un ressenti, celui de nos concitoyens qui se sentent en insécurité, et un fait : au-delà de l'émotion vive créée par les attentats terroristes, les enjeux sont réels et multiples... le monde a changé.

Le terrorisme

La menace terroriste, conventionnelle ou de type NRBCE¹, est entrée brutalement dans le quotidien de nos concitoyens comme dans celui des pouvoirs publics. Au-delà du nécessaire travail de renseignement en amont pour mieux appréhender le risque et du suivi des victimes à assurer en aval, il est maintenant nécessaire, pour protéger nos concitoyens, de renforcer et de préparer l'interaction des forces de secours et de sécurité publique dans un schéma opérationnel jusque-là méconnu.

Le changement climatique

De façon plus diffuse et progressive, les aléas climatiques sont eux aussi désormais une composante de notre quotidien. Ils obèrent régulièrement les capacités économiques et les infrastructures de notre pays. Les tempêtes, les inondations d'ampleur sont devenues récurrentes sur l'ensemble du pays et les incendies de forêts ne se limitent déjà plus au seul pourtour méditerranéen. Les phénomènes climatiques extrêmes, tels que les canicules ou les épisodes de grand froid, se multiplient et se traduisent régulièrement par une mobilisation forte des services de secours et de soins d'urgence.



La sauvegarde de notre compétitivité économique

La protection et la sauvegarde de notre économie sont l'un des premiers éléments de la préservation de l'emploi dans un contexte où la valeur travail doit être valorisée. De la même façon, notre tissu industriel et l'innovation technologique doivent être soutenus pour garantir le développement de notre pays par la richesse produite.

En cas de sinistre, une intervention rapide des secours en tous lieux, au-delà de la prise en charge des victimes, permet de préserver au mieux tant les outils de production que les savoirs développés. La France, première destination touristique au monde, se doit également de tout mettre en œuvre pour protéger ses visiteurs et mettre à l'abri des sinistres son patrimoine culturel et historique.

Les ruptures d'équilibres dans les territoires

Par ailleurs, l'évolution disparate constatée des territoires de notre pays pose dorénavant la question des ruptures d'équilibres entre nos concitoyens face aux drames du quotidien comme aux situations de crises exceptionnelles. Pour concrétiser le principe constitutionnel d'égalité des Français face aux calamités, il devient urgent de permettre à chacun d'être protégé équitablement et en tout lieu.

Le besoin de résilience

Enfin, l'évolution de notre société, de la démographie et la survenance régulière de crises sanitaires d'ampleur exigent une préparation accrue des populations pour mieux appréhender tout type de situation. Cette préparation concerne effectivement l'exceptionnel mais aussi le quotidien pour favoriser la responsabilisation de chacun et consacrer l'engagement des secours lorsque l'urgence est probante.

¹ NRBCE : Nucléaire, radiologique, bactériologique, chimique et explosif.

II. Les sapeurs-pompiers de France : une protection de tous les instants

Inondations, accidents de circulation, incendies, arrêts cardiaques, accidents du travail, attentats, catastrophes industrielles et naturelles... les sapeurs-pompiers répondent présents sur tous les fronts. Émanation de la Nation, ils sont en première ligne pour répondre de manière polyvalente aux besoins de nos concitoyens. Ils répondent chaque année à plus de 20 millions d'appels d'urgence et portent secours plus de 4,4 millions de fois en tout point du territoire, 24h/24h et 7j/7. Ils ont aussi pour missions de prévenir les risques et de préparer, planifier et gérer les crises. Ils remplissent ainsi une mission régalienne de l'État : la protection et la sécurité des populations.

Premier voire unique rempart de protection des populations

Les sapeurs-pompiers interviennent plus vite et plus souvent que tout autre acteur de l'urgence.

Toutes les 7 secondes, une équipe de sapeurs-pompiers intervient quelque part en France grâce à :

- 35 100 sapeurs-pompiers de permanence en journée ;
- 39 500 sapeurs-pompiers la nuit.

Ce nombre peut être multiplié par 2 voire 3 en quelques heures si la situation l'exige.

Avec un maillage territorial fin et inégalé (6 894 centres de secours partout en France), ils apportent une réponse urgente sur l'ensemble du territoire dans un délai moyen de 13 minutes et 13 secondes.

Service public de proximité, universel...

Au quotidien comme en cas de crise, le panel des missions effectuées par les sapeurs-pompiers est large.

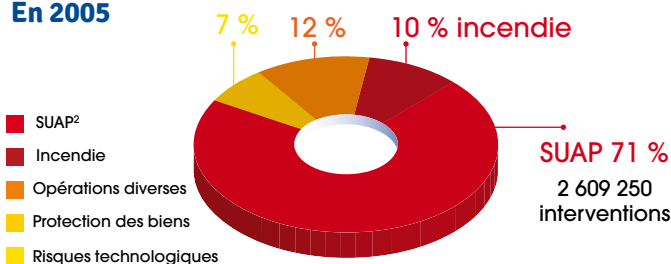
Historiquement spécialistes de l'incendie, ils sont devenus des polyvalents du secours d'urgence. L'incendie ne représente désormais que 7 % des interventions, composées à 82 % de secours d'urgence aux personnes (SUAP).

Mais au-delà, les sapeurs-pompiers sont aussi des spécialistes des secours techniques : désincarcération de véhicules accidentés, secours en milieux périlleux, sauvetage-déblaiement, secours en montagne, plongée sous-marine, interventions face aux risques chimiques/radiologiques, etc. Lorsque la crise survient, leur maillage territorial, leur nombre (à eux seuls, ils représentent les effectifs cumulés de la police et de la gendarmerie), leur organisation opérationnelle hiérarchisée, leur unité de commandement leur permettent de mobiliser très rapidement et dans la durée une force qu'aucun autre service n'est capable de rassembler.

Les sapeurs-pompiers ont ainsi tenu une place importante dans la gestion des principales crises de toute nature

Typologie des interventions

En 2005

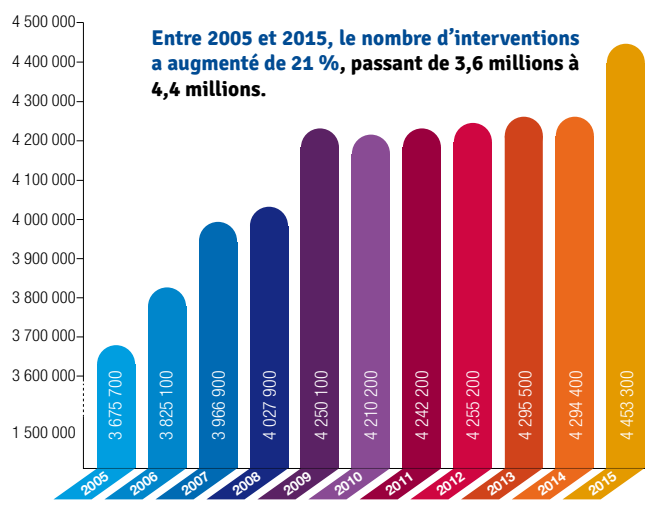


(attentats de Paris et Nice, inondations torrentielles du sud-est ou crue de la Seine, feux de forêts dans le sud-est, tempêtes et autres ouragans en métropole et outre-mer, crash de l'avion de la Germanwings...).

devenu ultime...

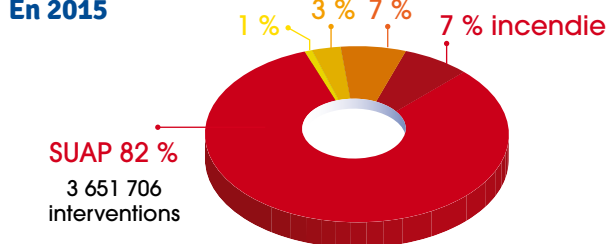
Le besoin accru de sécurité, le refus de la fatalité de l'accident, la fragilisation de toute une frange de la société, le vieillissement démographique, l'affaiblissement des solidarités traditionnelles tout autant que le recentrage de nombreux services publics, l'altération de la permanence des soins et la fermeture des unités hospitalières de proximité conduisent à une sollicitation croissante des sapeurs-pompiers.

Bilan du nombre d'interventions



Ce réflexe du recours au 18 ou au 112 de la part de la population est aussi une conséquence de l'efficacité des sapeurs-pompiers qui restent souvent les seuls à pouvoir apporter une réponse.

En 2015



Le secours d'urgence aux personnes (SUAP) représente désormais 8 interventions sur 10

² Le secours d'urgence aux personnes combine les secours à victimes, les aides aux personnes et les accidents de circulation.

La combinaison de tous ces facteurs conduit les sapeurs-pompiers à assumer la première réponse à l'urgence sociale et aux multiples fractures (sociale, territoriale, sanitaire...) de notre pays.

mais sous tension...

Pour autant, les sapeurs-pompiers subissent aujourd'hui **l'effet ciseaux créé par deux dynamiques qui entrent en conflit : l'augmentation de la sollicitation, donc des interventions, et la contrainte budgétaire imposée depuis de nombreuses années.** Ils sont dès lors sous tension permanente et croissante.

En 5 ans, entre 2010 et 2015, les interventions ont ainsi augmenté de 6 %, tandis que le budget global n'a progressé que de 3,5%, les ressources humaines stagnant et le nombre de casernes baissant de 5,5 %.

et en déséquilibre.

Sur le plan budgétaire, l'évolution enregistrée recouvre :

- D'une part, une progression des dépenses de fonctionnement - essentiellement pour financer l'augmentation des coûts salariaux qui impactent l'ensemble de la fonction publique (à forte échelle pour les services d'incendie et de secours, puisque les ressources humaines représentent 80% des dépenses de fonctionnement) ;
- D'autre part, une baisse de 26% des investissements.

Cette situation budgétaire engendre aujourd'hui des inégalités de plus en plus fortes entre les services d'incendie

et de secours, tant en termes de budgets, de moyens, d'effectifs, que de temps de travail ou d'engagement des sapeurs-pompiers.

Ainsi, si le coût par habitant s'établit en moyenne nationale à 81 €, il varie de 51 € à 152 € sans lien nécessaire avec leur nombre, des disparités importantes se retrouvant entre des départements de populations équivalentes.

En outre, elle fait émerger un clivage grandissant entre les deux composantes de la ressource humaine que sont les sapeurs-pompiers volontaires et les sapeurs-pompiers professionnels. Deux visions d'une même activité se confrontent : d'une part, une volonté de tout faire pour servir la population dès qu'il s'agit de porter secours et assistance ; de l'autre, une volonté de rationaliser pour parer à l'urgence et se recentrer sur le cœur de mission.

Enfin sans investissement, il est impossible de rénover les casernes. Au-delà du réel inconfort pour les ressources humaines, cela freine considérablement le recrutement de femmes, faute de vestiaires et espaces sanitaires séparés et adaptés.

La mise à niveau des matériels est également limitée. Les sapeurs-pompiers entrent ainsi dans un cercle vicieux qui affecte peu à peu la performance et la capacité d'innovation des services d'incendie et de secours. Dès lors, toute évolution de leur organisation est bloquée et il est de moins en moins possible de réduire les dépenses de fonctionnement.

	Budget (en M €)	Dont investissement (en M €)*	Effectifs globaux	Dont effectifs SPP	Dont effectifs SPV	Interventions	Nb de casernes	Délai moyen d'intervention
2010	4 753	805	250 000	40 300	197 300	4 210 200	7 277	12 min 05
2015	4 920	593	246 900	41 000	193 700	4 453 300	6 894	13 min 13
Variation 2010/2015	+ 167	- 212	- 3 100	+ 700	- 3 600	+ 243 100	- 383	+ 1 min 08
	+ 3,5 %	- 26 %	- 1,3 %	+ 1,7 %	- 2 %	+ 6 %	- 5,5 %	+ 9,4 %

Parmi ces chiffres, l'un surtout doit retenir l'attention : le délai d'intervention

Le délai d'intervention a augmenté ces 5 dernières années (1 minute et 8 secondes de plus) pour s'établir désormais à 13 minutes et 13 secondes.

Ce délai moyen recouvre, par ailleurs, d'importantes disparités territoriales qui tendent à se creuser.

Pourtant, en cas d'urgence, chaque seconde compte et chaque seconde perdue obère les chances de survie des victimes et de sauvegarde des biens et de l'environnement.

Dès lors, une action vigoureuse s'impose pour inverser ces tendances et permettre aux sapeurs-pompiers de relever les défis identifiés.

L'équation est simple :

baisse des investissements

+ stagnation des effectifs

+ fermeture de casernes

+ hausse de la sollicitation

= Augmentation du délai d'intervention !

* Uniquement les dépenses d'équipement, hors remboursement d'emprunt.

III. Les défis à relever

Les sapeurs-pompiers de France portent une ambition pour la sécurité civile : mieux protéger tous nos concitoyens, au quotidien comme en cas de crise, partout sur le territoire.
Pour atteindre cette ambition, huit défis sont à relever, qui passent par 32 propositions d'actions concrètes.

A Renforcer « la force » sapeur-pompier

Le nombre de sapeurs-pompiers professionnels n'évolue plus. En parallèle, si la baisse du nombre de sapeurs-pompiers volontaires est désormais stabilisée, leur effectif reste bien loin de celui enregistré il y a 10 ans.

Il est donc devenu urgent de :

1. Franchir le seuil de 200 000 sapeurs-pompiers volontaires dans les 5 prochaines années

Les efforts conduits depuis 2013 (Engagement pour le volontariat signé à Chambéry par tous les acteurs institutionnels : État, ADF, AMF et FNSPF) doivent être intensifiés.

Il faut initier et décliner dans les territoires un véritable plan incitant et fidélisant l'engagement volontaire. Ce plan devra en premier lieu déployer des campagnes nationales de communication ambitieuses, à l'instar des autres forces (armées, police et gendarmerie) en privilégiant la diversification du recrutement. En complément, adapter le management des volontaires à la nature de leur activité citoyenne sera un facteur non négligeable de leur fidélisation.

En outre, susciter la vocation de sapeur-pompier volontaire passera également par une réponse importante à la soif d'engagement constatée chez les jeunes en favorisant la montée en charge du service civique adapté aux sapeurs-pompiers et en participant à toute nouvelle forme civile du service national.

Parallèlement, faute d'encadrement, de nombreux jeunes attendent aujourd'hui à la porte des sections de Jeunes sapeurs-pompiers (JSP). Il faut permettre à davantage de jeunes de faire l'expérience de l'engagement dès le plus jeune âge et franchir le seuil des 30 000 JSP d'ici 2022.

2. Adopter de nouvelles mesures d'attractivité pour les sapeurs-pompiers volontaires, comparables à celles des réservistes opérationnels de la Garde nationale

La création d'une Garde nationale regroupant les réserves opérationnelles des armées, de la gendarmerie et de la police exclut aujourd'hui les sapeurs-pompiers. Leur intégration à ce dispositif

corrigerait le déséquilibre créé en termes d'impulsion politique et de mesures d'attractivité, sources d'un risque important d'effet de substitution au détriment de la ressource de sapeurs-pompiers volontaires.

3. Ne pas remplacer les sapeurs-pompiers professionnels par des volontaires en garde postée

4. Refuser l'assimilation des sapeurs-pompiers volontaires à des travailleurs

Régulièrement mis à mal et menacé par une interprétation extensive du droit européen, le cadre juridique du volontariat risque d'être remis en cause. Cela pourrait transformer le sapeur-pompier volontaire en un contractuel à temps partiel (ce qui multiplierait le coût par trois, engendrerait une baisse des effectifs,

et signerait la mort du système français des secours). Il faut donc défendre par tout moyen auprès de l'Union européenne le modèle français de volontariat comme engagement citoyen libre et combattre toute forme d'assimilation au statut de travailleur.

5. Protéger les sapeurs-pompiers face aux agressions

Consolider cette force, c'est aussi protéger ceux qui nous protègent. À cet égard, les sapeurs-pompiers sont hélas de plus en plus souvent la cible d'incivilités (1 939 agressions déclarées en 2015, + 21% en 1 an ; 284 véhicules endommagés³). Ces attaques sont inacceptables. Il faut donc :

• prévenir ces violences, en renforçant le lien avec la

population et son information sur les missions des sapeurs-pompiers ;

- renforcer la coordination des secours et des forces de sécurité ;
- permettre l'anonymat aux sapeurs-pompiers qui portent plainte ;
- punir sévèrement les auteurs de ces faits.

³Source ONRDP, rapport annuel 2016.

B Maintenir la proximité territoriale des secours

La proximité et le maillage territorial des casernes de sapeurs-pompiers doivent être préservés pour garantir leur rapidité et leur capacité d'intervention en tout point du territoire, même en milieu rural, pour assurer les secours quotidiens de proximité et projeter des renforts en cas de crise majeure. Garantir cette proximité, c'est garantir l'efficacité des secours et donc des vies sauvées, un patrimoine naturel et culturel sauvegardé, des lieux de vie et de production donc des emplois préservés.

Cette proximité passe notamment par le maintien des centres d'incendie et de secours en tout point du territoire, même petits, même peu sollicités. Les fermetures de casernes, aussi bien pour raisons budgétaires que par manque d'impulsion politique pour soutenir leur pérennité en milieu rural, sont de fausses économies tant elles sont synonymes de fermetures d'autant de guichets d'engagement, de lieux de lien social, de transmission des valeurs de la République, mais surtout de diminution du nombre de volontaires et d'augmentation des délais d'intervention.

Il convient ainsi de :

6. Instaurer un moratoire sur les fermetures de casernes

7. Associer tous les acteurs sous l'égide du Préfet pour examiner toute demande de fermeture ou de regroupement de casernes

8. Confier à la Conférence nationale des services d'incendie et de secours (CNSIS) un rôle de recours contre les décisions départementales non consensuelles

C Consolider l'engagement des sapeurs-pompiers dans le secours d'urgence aux personnes

Le secours d'urgence aux personnes est devenu la première mission des sapeurs-pompiers. Par leur maillage territorial, ils sont ainsi les plus à même d'intervenir notamment dans les secteurs les plus éloignés ou dépourvus de structure médicale.

Il sera donc utile de :

9. Adapter l'action des sapeurs-pompiers aux nouveaux besoins du secours d'urgence aux personnes

Les sapeurs-pompiers doivent voir leur formation mieux adaptée aux situations réellement rencontrées et aux nouvelles techniques de prise en charge des victimes. L'engagement des médecins de sapeurs-pompiers de proximité ainsi que celui des infirmiers dotés de protocoles de soins d'urgence doit être développé partout sur le territoire.

10. Renforcer la coopération engagée avec les acteurs de la Santé

L'objectif doit être d'abattre les cloisons institutionnelles instaurées à haut niveau qui n'ont aucune raison d'être au quotidien pour les équipes sur le terrain.

Les trois propositions suivantes doivent faire l'objet d'une incitation nationale et d'une mise en œuvre locale en fonction des besoins des populations, des ressources sapeurs-pompiers et de la disponibilité des autres acteurs locaux.

11. Prendre en compte les effets des déserts médicaux

Les sapeurs-pompiers subissent déjà les conséquences de la désertification médicale puisqu'ils doivent désormais évacuer vers les hôpitaux (toujours plus éloignés) des personnes qui auparavant consultaient un médecin en proximité. Au lieu de subir, ils peuvent contribuer à apporter une réponse, en relation avec les autres acteurs concernés : par exemple par le transport de certaines victimes vers les nouvelles maisons de santé ou encore le développement de pratiques de télémédecine notamment pour la prise en charge de pathologies cardiovasculaires.

12. Contribuer à équilibrer les territoires par des actions de soutien et d'assistance de proximité

Là où sont mises en œuvre des mesures pour lutter contre l'isolement et pour prendre en compte le vieillissement de la population, la présence des sapeurs-pompiers, au plus près des populations et dans la ruralité, est un atout. Au-delà du secours, le soutien et l'assistance apportés contribuent au maintien des populations et à l'aménagement du territoire.

13. Mettre en œuvre des modalités d'intervention adaptées (délai et moyens d'intervention)

Lorsque l'urgence n'est pas avérée mais que les sapeurs-pompiers se substituent à d'autres acteurs locaux, il convient d'aménager la possibilité d'ajuster la réponse apportée par les sapeurs-pompiers afin de ne pas fragiliser leur disponibilité pour l'urgence réelle.

D Préparer la réponse aux nouvelles menaces

Face aux risques majeurs et à la menace terroriste, il est nécessaire de préparer la réponse et de l'adapter en permanence.

Il s'agit dès lors, de :

14. Garantir le rôle du Préfet dans le pilotage des crises

Faire respecter le travail interservices est nécessaire et essentiel à la conduite des opérations de secours et de protection des populations. Il faut dès lors consolider le rôle de Directeur des opérations de secours

(DOS) du Préfet, qui dirige et coordonne les actions de tous les intervenants et s'appuie sur un officier de sapeur-pompier, Commandant des opérations de secours (COS).

15. Préserver la doctrine de gestion de crise sur l'ensemble du territoire

La médiatisation des crises multiplie les initiatives. L'État doit donc veiller à ne pas déployer des plans de gestion concurrents susceptibles de désorganiser les acteurs au cœur de la gestion des crises. De même,

la formation et les équipements des sapeurs-pompiers doivent être adaptés aux nouvelles menaces afin d'améliorer tant le secours apporté aux populations que leur propre protection au cours des interventions.

16. Accroître la participation des sapeurs-pompiers dans les services de l'État chargés de la préparation et de la gestion des crises

Leurs compétences et expertises issues d'une pratique quotidienne et de terrain des opérations de secours, courantes comme exceptionnelles, sont essentielles à la préparation, l'anticipation, la planification des crises. Il est dès lors nécessaire de

poursuivre la réforme engagée de leur cadre d'emplois, afin d'assurer leur mobilité dans les services où leurs compétences sont nécessaires. Aujourd'hui, les passerelles ne sont qu'exceptionnelles.

E Innover pour plus d'efficacité et d'efficience

17. Généraliser les plateformes communes de gestion des appels d'urgence, autour du numéro unique 112

La France compte quelque 450 centres de traitement des appels d'urgence (15, 17, 18, 112) qui travaillent de façon cloisonnée et ne partagent pas d'information en temps réel. Le temps du cloisonnement est révolu, il faut désormais innover pour coopérer en réunissant sapeurs-pompiers, SAMU, gendarmes et policiers.

En complément, il est nécessaire et urgent de déployer un système national unifié de traitement des appels, des alertes et des opérations des services d'incendie et de secours, source d'économies de gestion⁴ et d'une coopération interservices renforcée.

Une telle évolution favorisera le pilotage et la maîtrise du périmètre des missions de chacun des acteurs.

18. Remplacer le 18 par le 112

Dans l'objectif d'abandon des multiples numéros d'urgence, source de confusions pour la population,

les sapeurs-pompiers sont prêts à donner l'exemple en supprimant leur historique n° 18.

19. Optimiser la gestion des hélicoptères de secours d'urgence

La France compte 148 hélicoptères publics (ou loués sur fonds publics). Mal répartis, gérés par plusieurs institutions (Santé, Sécurité civile, Gendarmerie, Marine nationale...), concurrentiels les uns par rapport aux autres,

leur nombre est menacé au regard de leur coût trop élevé. Si rien n'est fait pour optimiser la gestion de ces moyens dans un cadre interministériel, l'efficacité du secours aérien diminuera au détriment des victimes.

20. Interrompre les processus de normalisation inutiles et mieux accompagner ceux utiles à notre sécurité civile et à notre industrie

21. Initier une véritable politique nationale de recherche et développement en matière d'incendie et secours

Cela permettra par exemple de renforcer la protection des intervenants (tenues dites « intelligentes », capteurs et alarmes thermiques sur les véhicules de

lutte contre les feux de forêt, etc.) ou de développer l'utilisation mutualisée des nouvelles technologies, gage de rationalisation (exemple des drones).

⁴ Économie annuelle pour les Sdis estimée à 40 M€ [source : étude de faisabilité réalisée par le préfet Guillaume Lambert, ministère de l'Intérieur ; décembre 2016].

F Faire de chacun un acteur de sa propre sécurité

Les sapeurs-pompiers de France font deux constats. D'abord, le citoyen rencontre des risques de toute nature et sait peu quels comportements adopter pour les éviter ou en réduire les conséquences. Ensuite, la population française demeure faiblement formée aux gestes qui sauvent et se repose exclusivement sur les services publics pour la secourir en cas d'accident. Pourtant, en cas d'arrêt cardiaque, à chaque minute gagnée, c'est 10 % de chance de survie en plus.

Il faut donc accroître les actions d'éducation du public, dans la lignée de la Grande cause nationale 2016 « Adoptons les comportements qui sauvent » qu'ils ont portée avec fierté :

22. Renforcer les messages nationaux de prévention

De nombreux messages sont aujourd'hui diffusés, mais sans réelle coordination ni mise en cohérence. Il est donc essentiel de mieux coordonner les actions des ministères dans l'objectif partagé d'inciter la population à se préparer à faire face tant aux accidents de la vie courante qu'au risque incendie ou encore aux inondations. Prévenir c'est également mieux connaître l'origine et la nature des accidents pour améliorer la prévention.

23. Fixer l'objectif de 80 % de la population formée aux gestes de premiers secours

Ce savoir est aujourd'hui devenu essentiel à la résilience de notre pays. Seuls 27 %⁵ des Français ont suivi une formation aux gestes de premiers secours.

Il s'agit dès lors de systématiser les initiations dans les classes de CM1 et CM2, puis de généraliser la formation à tous les élèves de 4^e car la sensibilisation doit débiter dès le plus jeune âge, en particulier en milieu scolaire.

24. Faire des sapeurs-pompiers les ambassadeurs des actions de sensibilisation engagées auprès de la population

Leur action est plébiscitée par 99 % de la population⁶. Cette confiance renforce le poids de leurs messages.

G Réussir l'alchimie entre le pilotage régalien de l'État et l'implication locale des collectivités

Historiquement compétence communale, la gouvernance des sapeurs-pompiers est aujourd'hui partagée entre un tryptique État / Département (devenu la collectivité chef de file par son financement majoritaire) / Communes. Elle est désormais déséquilibrée. Le lien entre les sapeurs-pompiers et les maires s'est excessivement distendu par la « départementalisation ». L'État reste très en retrait de la gouvernance alors même qu'il s'agit là de sa compétence régaliennne. Enfin, l'établissement public est fragilisé par les difficultés financières de son principal financeur, le Département. Dans le même temps, les territoires sont en pleine évolution institutionnelle : régions agrandies, émergence des intercommunalités, ou encore création des métropoles, sont autant de facteurs qui impactent désormais le tour de table institutionnel des Sdis. Une alchimie entre un impérieux besoin de proximité et une nécessité de pilotage global est donc à (re)trouver.

Pour cela, nous préconisons de :

25. Établir, d'ici l'automne 2017, un bilan partagé de la départementalisation des sapeurs-pompiers et des propositions afin de corriger les déséquilibres identifiés

Ce bilan national permettra de faire émerger des actions à mettre en œuvre afin de corriger les déséquilibres identifiés en commun.

26. Adapter la gouvernance des sapeurs-pompiers à la nouvelle diversité de l'organisation territoriale

L'évolution institutionnelle qui impacte les territoires (nouvelles régions, métropoles, intercommunalités...) a déjà concerné les sapeurs-pompiers du Rhône (Métropole Lyon et Nouveau Rhône) et sans doute, bientôt ceux de Corse (collectivité unique avec deux services d'incendie et de secours). Sans nul doute, il y en aura d'autres. Il convient de le permettre à chaque fois que cela consolide le dispositif de secours d'urgence du territoire concerné.

27. Permettre à l'État de jouer son rôle de pilote de la politique de secours d'urgence et de protection des populations

À ce titre, nous préconisons non pas un État touche-à-tout, mais un État stratège et régulateur.

28. Faire des sapeurs-pompiers une des trois forces de la sécurité intérieure

Il s'agit de reconnaître les sapeurs-pompiers comme des acteurs à part entière, et non entièrement à part, de la sécurité intérieure aux côtés de leurs collègues gendarmes et policiers.

⁵ Source : Étude LH2 pour la CRF, septembre 2016.

⁶ Source : sondage publié par l'AFP, 9 mai 2014.

H Compenser la disparité financière entre territoires, source d'inégalité du secours

Soumis à la forte contrainte budgétaire qui leur a été imposée, les sapeurs-pompiers ont joué le jeu des économies. Cette démarche ne tient désormais plus au regard de l'augmentation de leurs interventions. Leur efficacité s'en ressent à travers l'augmentation du délai d'intervention et miser sur la baisse du nombre d'interventions serait une erreur fatale.

Il est donc désormais temps de :

29. Étendre aux sapeurs-pompiers l'effort budgétaire engagé par la Nation pour les autres acteurs de la sécurité nationale

Face aux nouvelles menaces, il était logique que les budgets de la Police et de la Gendarmerie évoluent fortement. Les sapeurs-pompiers et la sécurité civile sont soumis aux mêmes évolutions opérationnelles et exigences sécuritaires. Cela implique également une évolution budgétaire.

Qui doit faire cet effort ? Le modèle actuel - État absent, financement communal et intercommunal plafonné, évolution reposant sur le seul Département - ne ferait qu'empirer la rupture déjà amorcée.

Plusieurs pistes doivent être étudiées : le contribuable par une fiscalité directe (complète ou

additionnelle) ; l'État via le budget du ministère de l'Intérieur, éventuellement appuyé par la Santé ou l'Assurance maladie, au titre des missions SUAP ; les départements ; les communes et les intercommunalités ; les nouvelles régions ; d'autres contributeurs : assurances, industries à risque...

Depuis 15 ans, ce débat et les choix qui en découlent ont toujours été mis de côté. Il est temps de l'ouvrir. La FNSPF a une certitude : ce n'est pas au citoyen-contribuable de se voir facturer l'intervention des secours lorsqu'il en a eu besoin !

30. Renforcer le soutien de l'État à l'investissement des moyens des sapeurs-pompiers

La chute de l'investissement des Sdis doit être enrayerée, c'est un gage de gain d'efficacité. Cela permettra également de soutenir la filière industrielle française de

sécurité civile. La dotation de soutien aux investissements structurants créée en 2017 ne s'élève qu'à 25 millions d'euros, très en deçà du besoin et des enjeux.

31. Rendre lisible la contribution de l'État au financement des services d'incendie et de secours

Au titre de la Taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA), l'État verse un milliard d'euros chaque année aux Conseils départementaux, pour

abonder le budget alloué aux Sdis. Il est nécessaire que cette contribution soit directement versée aux services d'incendie et de secours.

32. Introduire un système de péréquation pour gommer les fortes disparités locales

Cette contribution au débat présidentiel a été élaborée par la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France à la suite d'une vaste consultation des sapeurs-pompiers de France, par le biais d'une enquête qui a permis d'aborder tous les sujets qui les préoccupent dans leur pratique quotidienne au contact de la population. Près de 15 000 sapeurs-pompiers y ont contribué, ainsi que leurs représentants associatifs élus dans toutes les régions, départements et territoires de métropole et d'outre-mer.





La Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France

Pour les sapeurs-pompiers, service public et vie associative sont indissociables. Depuis 135 ans, ils s'unissent, sans distinction de grade, de statut ou de catégorie, au sein de leur Fédération nationale, association loi 1901. Ils forment ainsi un réseau solidaire massif, varié et engagé. Ils y œuvrent bénévolement, en mettant leur expertise au service d'enjeux nationaux, dans une recherche constante de l'intérêt général.



270 000 adhérents

Jeunes, anciens, volontaires, professionnels, personnels civils, etc.



Servir les sapeurs-pompiers et la Sécurité civile et à travers eux, la protection des populations

- Porter leur voix auprès des pouvoirs publics
- Faire progresser et partager leurs expertises et leurs savoir-faire
- Faire évoluer leurs techniques, matériels et méthodes d'intervention
- Promouvoir l'engagement citoyen (volontariat, Jeunes sapeurs-pompiers, Service civique...)
- Représenter la France dans les instances et associations européennes et internationales



Animer le vivre ensemble entre sapeurs-pompiers et avec le public

- **28 000** Jeunes sapeurs-pompiers de 11 à 18 ans
- **49 800** Anciens sapeurs-pompiers
- **Sport** : 20 compétitions nationales et plus de 1 000 compétitions locales
- **Rencontres** : journées portes-ouvertes, bals du 14 juillet, cérémonies, tournées des calendriers, un congrès national et 100 congrès locaux...
- **Sensibilisation et formation** : 107 000 personnes formées au PSC 1 chaque année, des dizaines de milliers de personnes sensibilisées gratuitement, une Grande cause nationale en 2016



Protéger par un réseau solidaire, les sapeurs-pompiers et leurs familles

- **1 368 orphelins** pris en charge grâce à la générosité des sapeurs-pompiers (2 millions d'euros par an)
- 300 000 personnes protégées par une **couverture assurantielle et mutualiste**
- Un dispositif d'**entraide** pour les sapeurs-pompiers en difficulté (accident, perte d'emploi, handicap, sinistre exceptionnel...)



et les personnes en difficulté

- Un engagement historique dans le Téléthon avec 1,3 million d'euros collectés en 2016
- De multiples actions ponctuelles de solidarité locale voire parfois nationale ou internationale (tsunami, inondations...)

Contribution des sapeurs-pompiers de France au débat présidentiel 2017

Synthèse

Le monde a changé, notre pays doit aujourd'hui faire face à des menaces de toutes natures : au-delà de l'émotion vive créée par les attentats terroristes, le changement climatique, la crise économique installée dans la durée, les ruptures d'équilibres au sein des territoires, un réel besoin de résilience font de la sécurité nationale un enjeu crucial.

Ces dernières années en témoignent : la sollicitation opérationnelle augmente alors même que le budget et les effectifs stagnent voire diminuent, avec pour conséquence le rallongement des délais d'intervention.

En cette année électorale, les sapeurs-pompiers de France souhaitent ainsi contribuer au débat présidentiel, avec une ambition : **mieux protéger tous leurs concitoyens, au quotidien comme en cas de crise, partout sur le territoire.**

Pour relever les défis posés par la protection des populations, ils formulent **32 propositions concrètes** qui sont le fruit de leur pratique quotidienne ancrée dans les territoires et en proximité directe avec la population, dans le souci constant de l'intérêt général.

Renforcer « la force » sapeur-pompier

1. Franchir le seuil de 200 000 sapeurs-pompiers volontaires dans les 5 prochaines années
2. Adopter de nouvelles mesures d'attractivité pour les sapeurs-pompiers volontaires, comparables à celles des réservistes opérationnels de la Garde nationale
3. Ne pas remplacer les sapeurs-pompiers professionnels par des volontaires en garde postée
4. Refuser l'assimilation des sapeurs-pompiers volontaires à des travailleurs
5. Protéger les sapeurs-pompiers face aux agressions

Maintenir la proximité territoriale des secours

6. Instaurer un moratoire sur les fermetures de casernes
7. Associer tous les acteurs sous l'égide du préfet pour examiner toute demande de fermeture ou de regroupement de casernes
8. Confier à la conférence nationale des services d'incendie et de secours (CNSIS) un rôle de recours contre les décisions départementales non consensuelles

Consolider l'engagement des sapeurs-pompiers dans le secours d'urgence aux personnes

9. Adapter l'action des sapeurs-pompiers aux nouveaux besoins du secours d'urgence aux personnes
10. Renforcer la coopération engagée avec les acteurs de la Santé
11. Prendre en compte les effets des déserts médicaux
12. Contribuer à équilibrer les territoires par des actions de soutien et d'assistance de proximité
13. Mettre en œuvre des modalités d'intervention adaptées (délai et moyens d'intervention)

Préparer la réponse aux nouvelles menaces

14. Garantir le rôle du préfet dans le pilotage des crises
15. Préserver la doctrine de gestion de crise sur l'ensemble du territoire
16. Accroître la participation des sapeurs-pompiers dans les services de l'État chargés de la préparation et de la gestion des crises

Innover pour plus d'efficacité et d'efficience

17. Généraliser les plateformes communes de gestion des appels d'urgence, autour du numéro unique 112
18. Remplacer le 18 par le 112
19. Optimiser la gestion des hélicoptères de secours d'urgence
20. Interrompre les processus de normalisation inutiles et mieux accompagner ceux utiles à notre sécurité civile et à notre industrie
21. Initier une véritable politique nationale de recherche et développement en matière d'incendie et secours

Faire de chacun un acteur de sa propre sécurité

22. Renforcer les messages nationaux de prévention
23. Fixer l'objectif de 80 % de la population formée aux gestes de premiers secours
24. Faire des sapeurs-pompiers les ambassadeurs des actions de sensibilisation engagées auprès de la population

Réussir l'alchimie entre le pilotage régalien de l'État et l'implication locale des collectivités

25. Établir, d'ici l'automne 2017, un bilan partagé de la départementalisation des sapeurs-pompiers et des propositions afin de corriger les déséquilibres identifiés
26. Adapter la gouvernance des sapeurs-pompiers à la nouvelle diversité de l'organisation territoriale
27. Permettre à l'État de jouer son rôle de pilote de la politique de secours d'urgence et de protection des populations
28. Faire des sapeurs-pompiers une des trois forces de la sécurité intérieure

Compenser la disparité financière entre territoires, source d'inégalité du secours

29. Étendre aux sapeurs-pompiers l'effort budgétaire engagé par la Nation pour les autres acteurs de la sécurité nationale
30. Renforcer le soutien de l'État à l'investissement des moyens des sapeurs-pompiers
31. Rendre lisible la contribution de l'État au financement des services d'incendie et de secours
32. Introduire un système de péréquation pour gommer les fortes disparités locales